



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 28 février 2023 à 9 h05 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Daniel Fenny, attaché politique et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, directrice par intérim, Communications.

CP20230228-P1

MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉSIDENTIELLES - NIVEAUX DE SERVICE

Présentation par monsieur André Turgeon, madame Chantal Marcotte et monsieur Bruno Desautel.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter les options analysées et les changements proposés au niveau de service de collectes des matières résiduelles résidentielles dans le cadre du prochain contrat de collectes;
- faire entériner les recommandations.

Plan de la présentation :

- Niveaux de service actuels;
- Objectifs du service de collecte;
- État de situation;
- Analyse des options étudiées;
- Niveaux de service proposés;
- Prochaines étapes;
- Recommandations.

Messieurs les conseillers Mike Duggan, Jean Lessard et madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet prennent leur siège.

RECOMMANDATIONS

Le comité exécutif recommande :

CP-EMR-2023-04

Ajuster les niveaux de service de collectes de matières résiduelles résidentielles à l'exception de la collecte de matière recyclable à partir du prochain contrat de collectes (juin 2024) :

- Interdire les sacs et les poubelles à poignées des collectes régulières de matières compostables;
- Offrir des collectes de résidus verts, 5 fois par année, avec une limite de 20 sacs et 5 fagots de branches par immeuble par collecte;
- Offrir des collectes d'encombrants sur demande;

- 9 fois par année pour les encombrants-déchets;
 - 9 fois par année pour les encombrants de bois et articles de métal;
- Modifier la fréquence de collecte des arbres de Noël à 1 fois par année.

CP-EMR-2023-05

Mandater le Service de l'eau et des matières résiduelles d'analyser différents scénarios pour la fourniture de contenants supplémentaires aux citoyens pour la collecte des résidus verts et soumettre des recommandations aux membres du conseil incluant les besoins en ressources humaines et financières avant l'entrée en vigueur du prochain contrat de collectes.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

D'entrée de jeu, monsieur le conseiller Daniel Champagne donne certaines précisions sur la recommandation **CP-EMR-2023-05**, expliquant la volonté de demander au service de trouver des alternatives au problème existant.

Monsieur le conseiller Mike Duggan remercie l'équipe pour la présentation, qui est en constante évolution. Il demande pourquoi le recyclage n'est pas inclus à la présentation. Madame Marcotte rappelle que la collecte des matières recyclables fera l'objet d'un contrat distinct, suivant l'entente intervenue entre Éco Entreprise Québec et le gouvernement. Monsieur Duggan mentionne être en accord avec les recommandations présentées et suggère, pour la collecte des arbres de Noël, de la tenir après la date du 6 janvier en raison des célébrations de l'épiphanie.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin demande si la collecte des résidus verts à la demande a été envisagée, ayant eu plusieurs demandes à cet effet suite à la dernière présentation. Madame Marcotte mentionne que cet élément pourrait être ajouté à l'analyse, mais une telle procédure entraînerait beaucoup plus de tonnage et énormément de requêtes, rendant la gestion difficile par le collecteur. Monsieur Sabourin demande également si des comparables ont été réalisés avec d'autres villes pour la collecte des résidus verts. Madame Marcotte répond que la plupart des villes réalisant la collecte de résidus verts le font au printemps et à l'automne, sans permettre de sacs à l'extérieur de ces périodes.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent demande si, pour les résidus verts, la proposition est la même que celle présentée lors de la précédente rencontre. Madame Marcotte confirme qu'il s'agit de la même proposition, mais qu'il est par ailleurs recommandé de revenir avec des alternatives avant le début du prochain contrat. Monsieur Champagne confirme le mandat recommandé par le comité exécutif, les membres ayant les mêmes préoccupations quant au nombre de collectes de résidus verts à certaines périodes de l'année.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc se questionne sur la problématique d'interdiction des sacs puisque certains citoyens raisonnables seront pénalisés et devront accumuler des sacs entre les périodes de collectes. Il craint également des dépôts illégaux de la part de grands utilisateurs. Monsieur Leclerc réfère à la procédure en place à Longueuil, qui permet la collecte de résidus verts aux deux semaines entre la mi-avril et la mi-novembre, pour un total de 16 collectes. Il souhaite donc recommander ce modèle et complète en mentionnant qu'il n'y a pas de plus-value de retirer une collecte d'arbres de Noël.

Madame la conseillère Olive Kamanyana souhaite aller dans le même sens que monsieur Leclerc et mentionne qu'une solution doit être trouvée à un problème énoncé. Elle aimerait également avoir en main des chiffres ainsi que l'assurance que ce qui est présenté viendra résoudre le problème dénoncé. Madame Kamanyana ne comprend pas les coûts associés à la 1^{re} recommandation, mais appuiera la 2^e.

Monsieur le conseiller Jean Lessard craint le rejet de résidus verts dans les cours d'eau par certains citoyens advenant un retrait de collectes de résidus verts en période estivale. Il souhaite que différentes options soient analysées : 2^e bac, bac de plus grande dimension, diminution de la collecte du compost en période hivernale pour permettre plus de collectes de résidus verts...

Madame la conseillère Caroline Murray propose un amendement à la recommandation **CP-EMR-2023-05**, appuyée de monsieur Leclerc :

« Mandater le Service de l'eau et des matières résiduelles d'analyser différents scénarios pour la fourniture de contenants supplémentaires aux citoyens ou d'autres solutions complémentaires (par exemple, collecte à la demande) pour la collecte des résidus verts et soumettre des recommandations aux membres du conseil incluant les besoins en ressources humaines et financières avant l'entrée en vigueur du prochain contrat de collectes. »

Madame la mairesse demande si les éléments proposés par cet amendement sont un enjeu pour le contrat. En réponse à cette question, monsieur Turgeon rappelle l'importance d'aller rapidement en appel d'offres, pour permettre un octroi de contrat en juin. Les éléments présentés à l'amendement pourraient être ajoutés en option au devis.

L'amendement est adopté, sans vote.

Monsieur le conseiller Mario Aubé remercie l'administration de regarder le dossier dans une optique plus large. Il demande par ailleurs comment seront gérés les encombrants laissés à la rue, considérant qu'ils ne seront dorénavant ramassés que sur demande. Madame Marcotte mentionne qu'un avis de courtoisie sera laissé au propriétaire, présentant différentes options, par les inspecteurs. Pour les édifices à logement, un appel sera fait au propriétaire.

Monsieur le conseiller Steve Moran débute en saluant le travail de l'administration ainsi que la qualité de la présentation, soulignant l'emphase mise sur le service aux citoyens et les critères pris en compte. La présentation démontre une volonté de trouver une solution au problème d'organisation des collectes, en augmentant la qualité et la fiabilité du service. Monsieur Moran demande comment sera modulée la rédaction du contrat pour ne pas avoir de problème avec le fournisseur. Il émet également une inquiétude quant à l'absence de changement pour les matières résiduelles et se demande quelle serait la prochaine étape pour réduire ces matières. Il soulève également une iniquité quant à la taxe GMR, appliquée par unité et demande s'il n'y a pas possibilité d'introduire éventuellement une norme de « pollueur payeur ». Madame Marcotte mentionne qu'une évaluation des soumissions sera réalisée par un comité et que les soumissionnaires potentiels en ont été informés. En ce qui a trait à la réduction des matières résiduelles, les travaux sont réalisés en cohérence avec le PGMR 2023-2029 afin de trouver des solutions (25% de compost se retrouvant encore dans la poubelle grise). Le système tarifaire a aidé, mais d'autres options doivent être évaluées. Monsieur Champagne donne par la suite des explications sur la mise en œuvre du PGMR et ainsi que sur les rôles du comité exécutif et du conseil municipal quant à l'élément contractuel.

Madame Lacasse-Brunet apprécie la campagne de communication qui sera réalisée, lors de la mise en œuvre du nouveau contrat. Elle demande par ailleurs s'il ne serait pas possible d'offrir certaines formations pour des citoyens qui souhaiteraient faire des changements dans leurs comportements; madame Marcotte prend note de cette suggestion.

Monsieur le conseiller Denis Girouard félicite à son tour les travaux réalisés dans la présentation. Il demande si les documents d'appel d'offres permettront d'évaluer la capacité des fournisseurs à répondre aux besoins de la Ville, pour rassurer les citoyens. Monsieur Girouard souhaite également obtenir certaines informations quant aux coûts de réparation et à la responsabilité des bacs endommagés. Madame Marcotte mentionne que les coûts de réparation ainsi que les causes des bris sont connus à la Ville et qu'un mécanisme est en place pour récupérer ces frais auprès du fournisseur lorsque la responsabilité est démontrée.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon demande si le citoyen sera limité dans la collecte du compost avec le nouveau fonctionnement proposé. Madame Marcotte confirme que le ramassage du recyclage et du compost de résidus alimentaires est illimité, contrairement à la collecte des résidus verts. Ce fonctionnement sera le même dans le prochain contrat, avec différentes possibilités.

Un amendement est proposé par monsieur le conseiller Edmond Leclerc à la recommandation **CP-EMR-2023-04**, appuyé par monsieur le conseiller Denis Girouard, avec explications (modèle de la Ville de Longueuil) :

CP-EMR-2023-04

Ajuster les niveaux de service de collectes de matières résiduelles résidentielles à l'exception de la collecte de matière recyclable à partir du prochain contrat de collectes (juin 2024)

- Interdire les sacs et les poubelles à poignées des collectes régulières de matières compostables;
- Offrir des collectes de résidus verts, 16 fois par année, ~~avec une limite de 20 sacs et 5 fagots de branches par immeuble par collecte~~
- Offrir des collectes d'encombrants sur demande
 - 9 fois par année pour les encombrants-déchets
 - 9 fois par année pour les encombrants de bois et articles de métal
- ~~— Modifier la fréquence de collecte des arbres de Noël à 1 fois par année—~~

Madame Marcotte explique que le modèle de Longueuil comporte des particularités et soulève des différences. Madame la mairesse mentionne avoir une préoccupation face à l'amendement, qui demande d'y aller avec des précisions, alors que l'analyse souhaitée permettra de proposer différentes alternatives.

Madame la conseillère Anik Des Marais mentionne être en accord avec la recommandation initiale et contre l'amendement. Elle souligne la volonté de réduire le nombre de sacs, pour diminuer les problèmes vécus et favoriser un plus grand nombre de soumissionnaires. Elle se questionne également sur le nombre limité de citoyens pouvant avoir plus de 20 sacs, ne souhaitant pas gérer des exceptions alors que le modèle proposé conviendrait à la majorité.

Monsieur Moran revient sur des informations transmises dans une rencontre précédente par monsieur Turgeon, quant au rythme naturel des collectes et se demande si les 16 collectes proposées ne viendraient pas nuire aux efforts déployés pour améliorer le service. Madame Marcotte mentionne que tout ajout de collectes pourrait nuire aux soumissionnaires pour les collectes latérales, qu'un contrat à part pourrait être octroyé, mais que toute manipulation manuelle pourrait avoir un impact négatif dans un contrat de cette envergure. Monsieur Turgeon revient sur les informations transmises relativement au flux de collectes annuelles.

En réponse à des questions de monsieur Aubé, madame Marcotte confirme que des feuilles peuvent être mises en tout temps dans un bac de compost ainsi que dans un 2^e bac roulant identifié d'un « V ».

Monsieur Girouard confirme son appui à l'amendement proposé, afin de passer un message aux citoyens relativement à la possible présomption de perte de services.

Le vote sur l'amendement est demandé par monsieur le conseiller Daniel Champagne.

POUR

M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M. Mike Duggan
M^{me} Olive Kamanyana
M. Denis Girouard
M. Edmond Leclerc

CONTRE

M^{me} la mairesse France Bélisle
M. Gilles Chagnon
M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Jocelyn Blondin
M. Steve Moran
M. Marc Bureau
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M. Daniel Champagne
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
M. Jean Lessard
M. Mario Aubé

Monsieur le président Steven Boivin ne vote pas.

L'amendement est rejeté.

Madame Kamanyana exprime qu'elle enregistra sa dissidence pour la recommandation **CP-EMR-2023-04**, avec explications (manque de faits probants pour permettre la prise de décision).

Madame la conseillère Anik Des Marais et messieurs les conseillers Steve Moran et Denis Girouard quittent leur siège à 10 h 37.

Vote sur les 2 recommandations :

CP-EMR-2023-04 :

POUR	CONTRE	ABSENTS
M ^{me} France Bélisle	M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent	M ^{me} Anik Des Marais
M. Gilles Chagnon	M ^{me} Olive Kamanyana	M. Steve Moran
M ^{me} Caroline Murray	M. Edmond Leclerc	M. Denis Girouard
M ^{me} Bettyna Bélizaire		
M. Jocelyn Blondin		
M. Marc Bureau		
M ^{me} Isabelle N. Miron		
M. Louis Sabourin		
M. Mike Duggan		
M. Daniel Champagne		
M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet		
M. Jean Lessard		
M. Mario Aubé		
M. Steven Boivin		

La recommandation **CP-EMR-2023-004** est adoptée sur division.

La recommandation **CP-EMR-2023-005** est adoptée à l'unanimité.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 41.

Reprise du comité plénier public à 11 h 02.

Madame Chantal Marcotte quitte la rencontre.

Madame Josée Bellemare, directrice, Arts, culture et lettres se joint à la rencontre.

CP20230228-P2

PREMIÈRE ÉTAPE DE LA POLITIQUE CULTURELLE : PORTRAIT CULTUREL

Présentation par mesdames Josée Bellemare, Caroline Desrochers et monsieur Yess Gacem.

Introduction par Madame la conseillère Isabelle N. Miron.

L'objectif de la présentation est d'informer sur l'état d'avancement des travaux de la politique culturelle :

- Effectuer un retour sur les différentes étapes de la démarche de politique culturelle;
- Présenter les réalisations de la première étape;
 - Retour sur les activités de participation citoyenne qui ont alimenté le portrait;
 - Faits saillants du bilan de l'actuelle politique culturelle et du portrait culturel de Gatineau et dépôt des deux documents;
- Offrir un premier regard sur l'étape de la vision et des lignes directrices.

Plan de la présentation :

- Rappel des principales étapes de la démarche;
- Étape 1 de la démarche – « Dresser le portrait culturel de Gatineau »;
 - Faits saillants du bilan de la politique culturelle en vigueur;
 - Portrait culturel – Retour sur la participation citoyenne;
 - Portrait culturel – Faits saillants;
 - Deux éléments de contexte propres à Gatineau;
 - Sept atouts;
 - Cinq enjeux;
 - Perspectives;
- Début de l'Étape 2 de la démarche – Vision, principes et orientations.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Madame la mairesse remercie l'administration pour la présentation et mentionne être emballée par les actions réalisées ainsi que sur le rapport d'étape. Elle souhaite insister sur certains éléments, notamment l'importance du patrimoine naturel distinctif (plages, rivière des Outaouais, symbole autochtone, etc). Madame la mairesse rappelle également qu'un plan est à développer pour le site de Deschênes, entre autres pour l'installation de panneaux d'interprétation. Concernant le financement, un rattrapage historique doit être fait : il faut définir la portion du montant requis vs le développement que mérite Gatineau comme 4^e ville en importance au Québec. Elle voit une opportunité, aux enjeux énoncés à la diapositive 31, de nommer l'enjeu du financement. Par ailleurs, elle souhaite que la proximité avec Ottawa ne soit pas vue comme un enjeu, mais comme un avantage d'être le voisin francophone de cette ville. La région compte la plus grande concentration de musées nationaux ainsi que le musée le plus fréquenté au pays : ces faits doivent être vus comme une opportunité.

Des questions sont adressées par monsieur le conseiller Gilles Chagnon quant à la provenance des éléments présentés à la diapositive 33 (niveau de littératie, de diplomation et le taux de décrochage en Outaouais). Des précisions sont données par madame Desrochers.

Madame la conseillère Olive Kamanyana mentionne apprécier le rapport d'étape présenté et qu'il s'agit d'une bonne pratique à répéter. Pour la politique et son financement, elle suggère d'y aller par axes, pour faciliter sa compréhension. Elle demande par ailleurs si les impacts économiques et culturels ont été mesurés et si la Commission de développement économique a été consultée.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne l'importance de faire le lien avec les ristournes qui doivent revenir à la Ville (diapositive 34). L'Outaouais est déficitaire en culture et la Ville a plusieurs projets en développement (bibliothèques...) : il est important de poursuivre les démarches auprès du gouvernement pour le financement.

Monsieur le conseiller Marc Bureau souligne aussi que la présentation d'un état d'avancement est une bonne pratique à répéter et remercie l'administration d'avoir inclut le développement durable ainsi que la notion d'accessibilité à la culture à la Politique et leur demande de poursuivre en ce sens.

Monsieur le conseiller Steve Moran remercie l'administration ainsi que le milieu pour les travaux réalisés, souvent de façon bénévole et rappelle l'importance de la culture dans la revitalisation du centre-ville. Gatineau est un pôle d'immigration et la culture francophone doit être vue comme un attrait : les gens veulent participer à la vie culturelle de Gatineau, à travers le français. En ce qui a trait à l'accessibilité, il est important que la culture puisse répondre aux besoins des gens, tant la culture populaire que la haute culture : la culture doit être adaptée à tous. Madame Bellemare mentionne que la question de la culture de proximité a été mentionnée à plusieurs reprises lors des consultations réalisées. Les travaux sont faits afin de répondre aux besoins exprimés. Pour la participation citoyenne et l'accessibilité à la culture, madame Bellemare demande aux élus d'inviter les gens à participer à la consultation en ligne, pour connaître leurs besoins.

Madame la conseillère Anik Des Marais souligne que la culture est partout. Il y a plusieurs développements immobiliers à la Ville, avec des enjeux architecturaux et de design. Elle demande si la culture ne pourrait pas être intégrée à la Politique sur les bâtiments durables et à la révision des PIIA, pour y intégrer l'art, l'architecture et le design. Monsieur Gacem mentionne qu'il s'agit d'un excellent point qui sera tenu en compte dans l'élaboration de la Politique sur les bâtiments durables.

En réponse à une question adressée précédemment par madame Kamanyana, madame la conseillère Isabelle N. Miron souligne que des ateliers s'adressant spécifiquement aux comités et commissions ont été tenus dans le cadre de la révision de la Politique. Concernant la terre de contraste que représente l'Outaouais, Madame Miron mentionne que la culture peut être un lien vers une vie meilleure. La culture peut également être un socle identitaire qui rassemble tous les citoyens, certains étant de passage et la Politique est une démarche importante. Madame Miron rappelle également que l'Outaouais est la seule région du Québec n'ayant pas de musée régional et qui n'a pas non plus de troupe de théâtre. Ce ne sont que les lieux qui manquent et non le talent.

Monsieur le président Steven Boivin remercie l'administration, ainsi que les gens du milieu et les membres du comité qui se sont impliqués dans la révision de la Politique, en expliquant le caractère mobilisateur de l'exercice.

Monsieur le conseiller Marc Bureau rappelle que la politique culturelle a été la 1^{re} politique adoptée par le conseil municipal suite à la fusion, en 2003.

Fin du comité plénier public à 12 h 05.